

Plan d'action 2023-2024

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que la majorité des élèves (92%) se sentent en sécurité à l'école.

Les règles concernant la violence sont claires à 94%. Selon les élèves, les lieux les plus à risque sont sur le terrain de l'école et dans le quartier.

Le sentiment de justice est présent à 84% et le climat relationnel et de soutien à 89%

L'engagement et l'attachement au milieu se situent à 76%

Priorités

Priorité 1 : Augmenter l'engagement et l'attachement au milieu des élèves.

Priorité 2 : Maintenir ou augmenter le sentiment de bien-être et de sécurité des élèves.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Les parents sont de précieux collaborateurs et il est important de faire équipe avec eux lorsqu'il vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence.

- L'école s'engage à les tenir informés des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles leur enfant a été impliqué, qu'il ait été témoin, victime ou auteur.
- Nous trouverons, ensemble, des solutions qui conviennent le mieux à leur enfant.

-Référence : [Intimidation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/actualites-quebec/intimidation)

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- **Priorité 1 : Actions :** Conseil étudiant, consultation auprès des élèves pour le choix des activités, activités sportives, culturelles et rassembleuses, valorisation par des coupons « surpris ; à bien faire », méritas;
- **Priorité 2 : Actions :** Ateliers d'habiletés sociales, les activités avec Moozoom (programme visant l'éducation au bien être des élèves par l'enseignement des compétences socioémotionnelles), enseignement explicite des comportements, revoir le plan stratégique de surveillance sur la cour, activités de prévention par les policiers de la ville de Lévis.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

-Après de la **VICTIME** d'intimidation ou de la violence.

- Assurer la sécurité en aménageant les contextes où l'intimidation aurait lieu.
- **Faire le suivi nécessaire** pour éviter que la situation se répète.

Après de l'**AUTEUR** des gestes d'intimidation ou de violence

- Définir des stratégies pour mettre fin à la situation et déterminer avec l'élève et ses parents des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence, etc.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

Pour dénoncer en toute confidentialité une situation de violence ou d'intimidation,

veuillez communiquer avec : Sonia Boisvert (directrice adjointe)

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

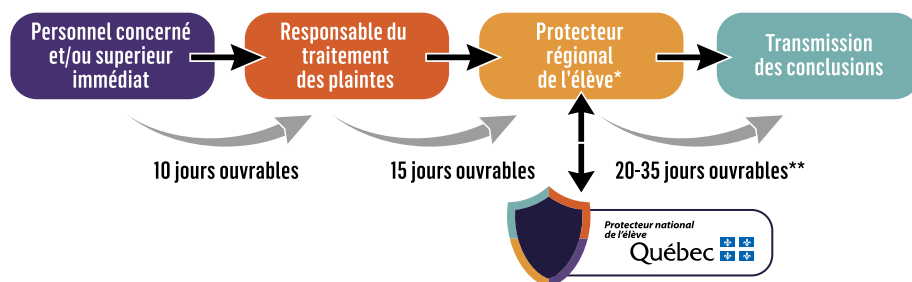
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le 1^{er} mai 2024

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année _____ ?

-

Quelles actions avons-nous réalisées ?

-

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

-